



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24

Collectif : Elimination Rapide de l'Amiante

Défense des Exposés aux Risques

16bis, impasse du moulin de Canselade

24100 BERGERAC

tél : 06 88 46 55 33

cerader24@wanadoo.fr

site : moteur recherche : site cerader 24

le 8 juin 2020

LE COVID 19 NE DOIT PAS NOUS ARRETER !!! LA VIE DES GENS PRESERVEE ET NON DEGRADEE !!!

*Un autre point qui nous préoccupe et que nous avons abordé lors de la réunion de la commission prévention du 18 Mai dernier c'est la **gestion des déchets** au niveau du département avec la création de la redevance incitative. (Et ce n'est malheureusement pas qu'en Dordogne)*

S'il est vrai que nous avons travaillé avec le SMD3 concernant l'accueil gratuit de l'amiante dans les déchèteries depuis 2010, les perspectives d'évolution de celui-ci nous interpellent.

C'est pour cela que le C.A. a décidé d'envoyer un courrier au directeur du SMD3 pour une rencontre et aborder différents sujets comme la redevance incitative (il connaît notre position suite à la motion votée lors de l'assemblée générale du 13 Mars) après un long développement lors de l'assemblée de fin d'année 2019.

- remise en cause de la démocratie locale (municipale et départementale)*
- menace de privatisation des services concernés*
- coût plus élevé pour un service moindre aux usagers*
- Risque de dégradations écologiques ... (odeurs, bruits, décharges sauvages ...)*

et les conséquences que cela risque de provoquer pour l'accueil gratuit de l'amiante pour les particuliers, sans oublier aussi le devenir et la modernisation des déchèteries.

Il a été décidé également d'envoyer un courrier pour une rencontre aux élus qui président le SMD3. (des élus du département)

Mais comme ce sont des élus, il faut attendre les élections et la mise en place des maires puis du conseil d'administration du SMD3 pour savoir à qui envoyer le courrier.

Avant d'envoyer ce courrier, il a été décidé de proposer une rencontre aux réalisateurs de la pétition contre la redevance incitative (conçue après notre assemblée de novembre 2019) pour confronter nos points de vue et agir en conséquence et ensembles si possible.

Mais cela va fera l'objet d'une autre réunion de la commission prévention décidée pour le 29 juin prochain.